

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Fêtes chrétiennes, 449. — Apostolat de la prière, 450. — Chronique, 450. — L'alliance israélite-universelle, 453. — Interpellation au sujet des 45, 455. — L'union Franco-canadienne, 456. — Renseignements, 458. — Bibliographie, 459. — Histoire du Cap-Santé, 461. — Memento hebdomadaire, 464.

Fêtes chrétiennes

La première fête que mentionne le calendrier, pour la semaine prochaine, est celle de S. Patrice, l'apôtre de l'Irlande. Cette fête qui tombe le 17 mars, est la fête nationale du peuple irlandais.

S. Patrice mourut en 464, à l'âge de 92 ans. Il est bon de se mettre spécialement sous sa protection, car Dieu a promis miséricorde à l'heure de la mort à ceux qui seraient dévots à sa mémoire, ou feraient, le jour de sa fête, quelque œuvre de piété en son honneur.

Deux jours plus tard, le 19 mars, ce sera la fête de S. Joseph, premier patron du Canada et protecteur de l'Eglise catholique.

Il possède après Marie, le pouvoir le plus grand qui ait été donné aux Saints dans le ciel. On l'invoque particulièrement pour obtenir la grâce d'une bonne mort et la victoire dans les tentations. L'expérience a prouvé qu'on ne l'invoque jamais en vain. Le mois de mars est consacré à S. Joseph.

Le 19 mars prochain sera le vingt-septième anniversaire de la consécration du cardinal archevêque de Québec.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que le crucifix reprenne la place qui lui est due sur la poitrine des chrétiens, dans leurs maisons et au bord de leurs chemins.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE: Porter le crucifix sur nous et le mettre en évidence dans nos maisons.

Chronique

Lorsqu'un gouvernement maçonnique ou anticlérical arrive au pouvoir, il agit plus qu'il ne discute, et surtout il fait vite. Les arrêtés ministériels les plus tyranniques se succèdent sans relâche. Si, au contraire, le vote populaire porte un gouvernement catholique au pouvoir, admirez sa lenteur et sa timidité dans l'œuvre de réparation qui s'impose et que réclame l'élément sain.

Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit en regardant ce qui se passe en Belgique. Il y aura bientôt quatorze ans que les destinées de ce pays sont entre les mains d'un gouvernement catholique, et cependant plusieurs des plus légitimes revendications sont restées lettres mortes. Sur nombre de points, la législation sectaire du ministre Frère-Orban est encore en pleine vigueur.

Un exemple, entre plusieurs, que nous empruntons à un journal belge :

« Hier encore un magistrat communal catholique, l'honorable M. de Coster, bourgmestre d'Assche, a été condamné en justice pour avoir contrevenu aux lois et arrêtés sur les sépultures.

« M. de Coster était prévenu d'avoir fait enterrer un libre-penseur dans une partie non bénite du cimetière de sa commune, et cela pour respecter les droits de conscience de ses administrés. Son crime a été de vouloir empêcher dans une commune

où, comme la citation le dit par dérision, "on ne professe qu'un seul culte," que ce culte fut bafoué par ses détracteurs et le cimetière catholique profané.

"M. de Coster a été condamné.

"Nous ne demandons pas de vexer les libéraux. Qu'ils se bâtissent des nécropoles et des fours crématoires, nous les regarderons sans envie. Mais ce que nous réclamons, c'est que le coin de terre où nos morts dorment dans la communion des saints, soit désormais à l'abri de toute profanation et demeure entièrement soumis à la discipline ecclésiastique."

Il nous semble que dans l'espace de quatorze ans, le gouvernement belge aurait pu régler cette question des cimetières. Evidemment, les catholiques de tous les pays pèchent un peu par mollesse.

Un peuple qui n'est pas sur un lit de roses depuis assez longtemps, c'est le pauvre peuple italien. L'unité de l'Italie devait pourtant faire de ce pays un paradis terrestre, surtout la destruction du pouvoir temporel des Papes. Le gouvernement des curés, comme l'on disait, bien qu'il ne comptât qu'une couple de cents prêtres sur des milliers de fonctionnaires laïques, n'est plus qu'un souvenir du passé, et tout ce que le peuple a gagné au changement, c'est la persécution religieuse et la misère noire. La masse l'a voulu, qu'elle s'en tire maintenant comme elle pourra. En attendant, la population est en proie à la famine. Ainsi, des émeutes très graves, occasionnées par la cherté du pain, viennent d'éclater à Ancône, et dans d'autres villes des Marches, notamment à Sinigaglia et à Maccrata. Le peuple a mis à sac les boulangeries et les entrepôts de blé. On se rappelle que, dans le courant de l'automne dernier, des troubles analogues s'étaient déjà produits sur divers points de la péninsule. Comme depuis cette époque la situation n'a fait qu'empirer, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces tumultes se renouvellent en s'aggravant. On peut dire que le mécontentement est général, et dans la plupart des centres peuplés on voit se manifester une sourde et dangereuse agitation. A Florence, on vient d'assister à des désordres presque aussi graves que ceux d'Ancône. A Rome, sans les précautions excessives de la police, on ne peut dire ce qui arriverait. La garnison de Rome, qui est habituellement de 5,000 hommes, a reçu un renfort de 7,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, de 400

carabiniers, de 150 agents de police et de 30 fonctionnaires de police. Le parti socialiste est aux aguets et il exploite très habilement l'irritation des classes populaires.

Ces mouvements désordonnés se produisant à la veille de la réouverture des Chambres ne sont pas d'un bon présage pour le ministère.

Ce ministère a actuellement pour objectif d'empêcher l'organisation des comités paroissiaux qui, malgré toutes les entraves et toutes les difficultés s'affermir et s'impose. Très simple cette organisation offre de nombreux avantages et raffermir la vie paroissiale. En effet, le curé est le chef du comité, il appelle à son secours les meilleurs paroissiens de bonne volonté, les groupe et les organise. Les principaux chefs du comité reçoivent chacun une charge spéciale, on leur confie l'organisation et la surveillance des œuvres, l'un, par exemple, est chargé des écoles, l'autre des ouvriers, l'autre des pauvres, l'autre de telle ou de telle œuvre particulière. C'est chez le curé qu'on se réunit et sous sa présidence pour organiser l'action générale. Ces divers comités paroissiaux ont entre eux un lien naturel, car ils sont de plus groupés sous la direction du comité central diocésain. C'est donc l'organisation la plus conforme aux traditions. Dans le nord de l'Italie cette organisation a fait d'immenses progrès, peu à peu elle a été introduite en Toscane et Léon XIII, connaissant son efficacité n'a pas hésité à la recommander plusieurs fois, insistant pour qu'elle fût introduite aussi à Rome. Actuellement, presque toutes les paroisses de la ville possèdent leur comité qui fonctionne régulièrement. Cette action catholique dont le gouvernement connaît la force et la valeur est l'objet spécial de son hostilité sourde et implacable. On veut la détruire sans bruit et surtout l'on essaye de jeter la division dans les rangs en essayant de faire jouer à quelques-uns le rôle de catholiques conciliateurs. Mais les bons catholiques savent à quoi s'en tenir et à plusieurs reprises Léon XIII lui-même a jeté le cri d'alarme.

Le Times, très chaud partisan de l'unité italienne, ne peut malgré tout cacher sa déception et ses terribles appréhensions. "L'enthousiasme pour l'unité et la liberté, s'écrie-t-il, a, il y a vingt-sept ans, fait de l'Italie un seul royaume depuis les Alpes jusqu'au sud de la Sicile. Cet enthousiasme a fait place aujourd'hui dans toute la péninsule et dans la Sicile en particulier à

un profond mécontentement, à de tristes divisions et à un manque absolu de confiance. ”

Un autre journal, l'*Indépendance*, partisan de l'unité italienne comme le *Times* de Londres, fait à son tour les réflexions suivantes : “ Les récentes réceptions pontificales ont montré que l'aristocratie romaine retourne de plus en plus du côté du Vatican. ”

Partout, comme on le voit, ce ne sont pas seulement des écrivains catholiques, mais des penseurs libéraux, suivis par un fort courant de l'opinion publique, qui déclarent que l'on court à un désastre définitif, si l'on ne répare les torts très graves causés à la Papauté, et si on ne la replace dans les conditions exigées pour l'accomplissement de son auguste ministère.

On peut résumer le bilan du libéralisme italien, manœuvrier officiel de la franc-maçonnerie comme suit : dette publique plus lourde que celle de n'importe quel pays, un déluge d'impôts qui font des Italiens le peuple le plus misérable de l'Europe, la primauté dans la criminalité, l'anarchie dans tous les rouages de l'administration.

C'est toujours comme cela, d'ailleurs dans tous les pays livrés à la Révolution, qui promet monts et merveilles, mais ne réussit qu'à faire des malheureux et des esclaves.

5 mars 1898

L'alliance israélite-universelle

Dans le dernier numéro, nous avons fait connaître son but. Voyons maintenant par quels moyens elle espère y arriver.

Le 29 juin 1869, l'année même du concile du Vatican, un synode israélite a été tenu à Leipzig, et la proposition suivante présentée par le grand rabbin de Belgique, y fut adoptée à l'unanimité :

“ Le synode reconnaît que le développement et la réalisation des *principes modernes* sont les plus sûres garanties du présent et de l'avenir du Judaïsme et de ses membres. Ils sont les conditions les plus énergiquement vitales pour l'existence expansive et le plus haut développement du Judaïsme. ”

Quels sont donc ces principes modernes sur lesquels s'appuient les Juifs ? Ce sont ceux qui ont été proclamés au premier jour de la Révolution française :

Quelle en est l'idée fondamentale? Qu'il faut abolir toute distinction entre les hommes. L'égalité, nous disent ces fameux principes, est la loi suprême et la seule que des êtres intelligents puissent accepter sans se déshonorer. Tous les hommes se valent, et, par conséquent, on ne doit plus parler de nationalité, ni de religion, ni préférer un compatriote ou un coreligionnaire, car tous les hommes ne sont que des membres de la même famille humaine. Conformément à ces principes, tout homme véritablement digne de ce nom doit cesser de voir sa patrie dans une bande de terre limitée: tout pays, tout peuple aura sur son cœur un même droit, et le seul nom dont il doive se glorifier est celui de citoyen du monde entier.

Ce sont là les idées que la Révolution a semées partout, les idées que la franc-maçonnerie propage sans relâche, et dont s'enorgueillit le libéralisme radical.

La réalisation de ces idées, que poursuit le Judaïsme, doit aboutir à une république universelle et unique, englobant tous les peuples du monde, et qui sera infailliblement gouvernée par le peuple juif. Son caractère cosmopolite et ses monceaux d'or le désignent tout naturellement pour l'exercice de cette domination.

Mais pour y arriver, il ne suffit pas d'éteindre au cœur des peuples le patriotisme, il faut aussi éteindre le sentiment religieux. Le juif y travaille également. Partout où les juifs viennent à compter, on voit souffler le vent de la persécution, la laïcisation des hommes et des choses sous toutes les formes. Toujours, nous trouverons des juifs comme inspirateurs des mesures et des lois de laïcisation. Contentons-nous de citer quelques exemples, empruntés à une Revue religieuse.

Il y avait une loi, faite en 1814, pour protéger le repos du dimanche. Déjà en 1866, les *Archives israélites* disaient: "Il n'y a *ni transaction, ni conciliation possibles*. Si on laisse encore cette loi debout, il est permis de dire que les immortels principes (toujours ces principes) qui brillent au frontispice de NOTRE *révolution* subissent une dérogation, tant sous le rapport de la liberté de conscience que sous celui du principe d'égalité. La loi de 1814 fut abrogée dès que la franc-maçonnerie fut arrivée au pouvoir.

M. Des Mousseaux rapporte un fait bien typique. Napoléon III, dans la préface de la *Vie de Jules César*, avait écrit

de certains peuples : " *Ils font comme les Juifs, ils crucifient leur Messie.*" Crémieux prit aussitôt la plume pour réclamer et protester : " *Ecrire au point de vue catholique la préface de Jules César ! Présenter une prétention religieuse comme un axiome historique ! . . . Nous vivons dans un temps, dans un pays où la religion et le culte doivent se renfermer dans les consciences et se nourrir dans le temple.*" Voilà ce que les juifs exigent des catholiques, ce que Crémieux, à l'occasion d'un mot, d'un seul mot, osait répondre publiquement à l'empereur des Français, à la face de deux cents millions de catholiques : renfermer la foi au fond des consciences, laïciser entièrement et absolument la vie publique.

Un autre jour, des forains avaient donné à Strasbourg la représentation de la Passion. Les juifs aussitôt protestèrent. " *En présence de la haute bienveillance que nous montre le gouvernement de l'Empereur, nous sommes étonnés que l'autorité supérieure ait toléré ces spectacles. . . . Nous avons droit de nous défier de ce genre d'exhibition.* (*Univers-Israélite*, VIII, p. 343-4, An 1868.)

Le programme juif, le libéralisme lui prépare le terrain, les sociétés secrètes et les gouvernements maçonniques l'accomplissent peu à peu. Il suffit d'examiner ce qui se passe pour le constater. Le Judaïsme est si content des progrès de son œuvre, que, croyant déjà entrevoir la réalisation de ses vœux, il s'écrie : " *Les temps sont enfin venus où les faits s'empressent de répondre aux paroles : le plus vaste, le plus merveilleux des temples un temple dont les pierres sont vivantes et douées de pensée, s'élève pour recevoir dans son élastique enceinte, sous la bannière à jamais sacrée de la raison et de la philosophie, tout ce que le genre humain renferme dans son sein de généreux, d'hostile au mystère et à l'ignorance, de vrais fils de la lumière et de la liberté.*" (*Archives israélites*, XXIV, p. 1074. An. 1866.)

Interpellation au sujet des 45

L'interpellation suivante a été adressée au gouvernement par un député fédéral : " *Le gouvernement, ou le ministre des Travaux publics, a-t-il eu connaissance d'une réponse faite au document adressé au Saint-Père et signé par 45 membres du Sénat et de la Chambre des Communes, lequel a été lu à cette Chambre,*

le 30 mars 1897, par l'honorable ministre des Travaux publics ?”

Réponse du ministre des Travaux publics : “Le gouvernement n'en a nulle connaissance.”

Pour compléter cette réponse, on aurait pu ajouter : “Cependant l'alinéa suivant de l'Encyclique *Affari vos* semble être une réponse indirecte à la requête des 45 :

“Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir Vénérables Frères, (les évêques canadiens) de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation ; car elles sont sacrées ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

L'Union Franco-Canadienne

La récente convention annuelle a été tenue, le 9 février dernier, dans les salles de l'Association, 73, rue St-Jacques, Montréal.

Cette réunion a eu un grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non-seulement pour le progrès de l'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province.

M. le président général, l'abbé M. Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président général appela au fauteuil, pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denault, l'un des vice-présidents de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fondateur, dans le grand deuil qui l'afflige, par suite de l'incendie de l'église et du presbytère de St Jean Baptiste de Montréal. Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair, qui venait de se

démètre de ses fonctions de Président-Général, dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'assemblée, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant-secrétaire, M. F. X. Larrivée, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulières et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux, ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du Secrétaire général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes, on trouve des chiffres fort édifiants sur les développements remarquables pris par L'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns.

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans L'U. F.-C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cents membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements dans les associations de ce genre et les compagnies d'assurance régulière. Ses certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1,000, la moyenne en est de 621½ porteurs d'un certificat de \$1,000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156,72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$994. En 1888, quatorze ans après sa fondation, l'Ordre indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9,98, pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice, L'Union Franco-Canadienne en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue ; de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre légalement sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant une position semblable à celle de L. O. I. F.,

qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettant d'escompter un résultat identique, après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail judicieux déjà accompli par cette vigoureuse association de bienfaisance, que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite.

On adopta à l'unanimité une série de trois résolutions ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des " Constitutions et Règlements " de L'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus:

(A suivre)

Renseignements

L'arc-en-ciel paraissait-il avant le déluge ?

Bien que quelques-uns aient prétendu que l'arc-en-ciel ne paraissait pas avant le déluge, la plupart des commentateurs sont d'un avis différent et pensent que, quoiqu'un phénomène ne soit pas nouveau, il peut être choisi comme un signe, de même qu'une pierre ou une colonne déjà existante puisse devenir la marque d'une limite entre deux possessions. Souvent, dit le P. Cornely, Noé avait vu l'arc-en-ciel, mais quand il l'avait vu, le déluge n'avait pas encore désolé la terre. Pendant le déluge, cet arc n'avait point brillé. C'était donc un signe très bien choisi qui, par l'expérience du passé, pouvait rassurer contre la crainte du cataclysme.

L'arc-en-ciel, comme on le sait, est un phénomène naturel qui se produit toutes les fois que les rayons solaires tombent sur des nuages qui se dissolvent en gouttes de pluie.

LA
SAINTE BIBLE POLYGLOTTE
(EN QUATRE LANGUES)

Contenant le Texte hébreu, Texte grec, Vulgate latine
 et Version française de M. l'abbé GLAIRE

APPROUVÉE PAR LE SAINT-SIÈGE

Avec les différences de l'hébreu, des Septante et de la Vulgate ;
 des introductions, des notes, des cartes et illustrations.

Par M. F. VIGOUROUX

Prêtre de Saint-Sulpice, Professeur d'Écriture sainte à l'Institut catholique de Paris

L'ouvrage formera 8 forts vol. grand in-8 raisin

Prix net pour les souscripteurs, le vol. \$1.25.

La souscription close, le prix de chaque volume sera de \$1.75.

Depuis quelques années, les études bibliques commencent à reflourir parmi nous. Au moment où toutes les branches des sciences profanes font tant de progrès, le clergé comprend qu'il ne doit pas rester en arrière et qu'il est nécessaire pour lui de se livrer avec une ardeur nouvelle à l'étude des Saintes Lettres, à celle de l'hébreu et du grec scripturaire, comme à celle de notre Vulgate latine. Afin de le faire avec fruit, il faut avoir entre les mains les textes sacrés. Ces textes, les catholiques de France ne les ont point en dehors de la Vulgate, qui, malgré toute son importance, n'est pas suffisante pour les études critiques que réclament les besoins du temps.

C'est ce qui nous a inspiré le projet de publier, en un format commode et à un prix accessible à tous, une Polyglotte contenant les textes originaux, hébreu et grec, avec la version des Septante, la version latine et une version française pour la plus grande commodité de tous.

Nous répondrons ainsi aux désirs du grand Pape Léon XIII qui a publié son Encyclique *Providentissimus*, afin de donner un nouvel essor aux études bibliques. Il y fait l'éloge des anciennes Polyglottes, " très propres, dit-il, à faciliter la détermination du véritable sens des Écritures," *polyglottas Antver-*

*picensem et Parisiensem, sincerae investigandae scientiarum per-
ruptas.* Le Souverain Pontife recommande aussi l'usage des
textes originaux. "Quant à l'ensemble, dit-il, les leçons de la
Vulgate reproduisent fidèlement la pensée expressive dans
l'hébreu et dans le grec; toutefois si le latin offre quelque part
un sens équivoque, une expression moins correcte, il sera utile,
selon le conseil de saint Augustin, de recourir à la langue
originale." Léon XIII complète cette recommandation par celle
"de l'étude des anciennes langues orientales, qu'aujourd'hui on
estime si fort, et que le clergé doit posséder à un degré plus
plus ou moins élevé, selon les lieux et les personnes."

En réalisant, par cette publication, les vœux du Saint-Père,
nous donnons en même temps satisfaction à un grand nombre de
prélats, de prêtres éminents, en particulier de supérieurs et de
directeurs de grands séminaires qui gémissaient de ne pouvoir
trouver aucune édition catholique des textes originaux à mettre
entre les mains du clergé.

Nous espérons donc pouvoir compter sur le concours bien-
veillant et efficace de NN. SS. les évêques, de tous les prêtres
zélés pour l'honneur de la religion et de l'Eglise et spéciale-
ment de ceux qui sont à la tête des séminaires.

Nous rendrons cette Bible accessible aux petites bourses en
la vendant au même prix que la plupart des Bibles françaises
et latines avec commentaires actuellement en usage.

Grâce à sa disposition, elle permettra, même à ceux qui
seront peu versés dans l'hébreu et dans le grec, de se rendre
facilement compte du sens littéral du texte sacré.

Elle reproduira : 1° le texte hébreu de l'Ancien Testament,
avec l'indication en français des différences de ce texte avec
la traduction de notre Vulgate; 2° le texte grec des Septante
d'après l'édition vaticane avec les variantes les plus impor-
tantes au bas des pages et les principales divergences avec
le texte de la Vulgate; 3° le texte officiel de la Vulgate latine
sans versets avec sommaires et très nombreuses concordances
en manchettes (c'est-à-dire en marge de la colonne), précieux
avantage qui sera, nous l'espérons, justement apprécié; 4° la
traduction française de M. l'abbé Glaire, approuvée par le
Saint-Siège. (Pour les livres *Deutérocanoniques* et le *Nouveau-
Testament*, nous donnerons seulement les textes grec, latin et
français.)

Comme il importe qu'elle puisse amplement suffire à l'intelligence complète du texte sacré, elle renfermera tous les renseignements nécessaires et réunira, dans des introductions et des notes dues à M. Vigouroux, les résultats acquis par l'exégèse moderne la plus sérieuse au point de vue théologique, historique, géographique et archéologique, en s'appuyant sur l'enseignement des Pères et de la tradition, en même temps que sur les travaux de la science contemporaine. Et comme, pour l'explication des usages et des mœurs et coutumes, rien ne vaut comme voir de ses yeux, un choix d'illustrations archéologiques de plans et de cartes mettra le lecteur en état de faire revivre devant lui le passé biblique; autant qu'il est possible.

L'exécution typographique est confiée à l'*Imprimerie Firmin-Didot*; on peut donc être assuré que la partie matérielle de l'ouvrage sera digne de sa valeur scientifique.

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

M. Godbout

Onzième curé (1862-1874).

SOMMAIRE:

Arrivée de M. Godbout. — Détails biographiques. — Coup d'œil sur la paroisse. — M. Godbout et l'œuvre de l'éducation. — Réunions annuelles d'écoliers au presbytère du Cap-Santé. — Mort du premier régistrateur du comté de Portneuf. — Nouveau règlement concernant les bancs des jubés. — Ordination du quatrième prêtre originaire du Cap-Santé. — Mort accidentelle de M. Isaïe Rinfret. — Visite pastorale de 1866. — Erection canonique de la paroisse de Ste-Jeanne de Neuville. — Bornes et étendue de cette nouvelle paroisse. — Concession et étendue de la seigneurie de Neuville. — Lettre de Mgr de Tloa à l'occasion de l'érection canonique de Ste-Jeanne de Neuville. — Remarques au sujet de ce quatrième démembrement du Cap-Santé. — Etablissement de l'exposition solennelle du S. Sacrement dans l'église du Cap-Santé. — Acquisition et bénédiction solennelle d'un carillon de trois cloches. — Visite pastorale de 1871. — Etablissement de la neuvaine de S. François-Xavier. — Départ de M. Godbout. — Date de son décès.

M. l'abbé Narcisse Godbout succéda à M. Lahaye et prit possession de son nouveau poste, en novembre 1862. Sa signature apparaît pour la première fois dans les Registres du Cap-Santé, à la date du 22 novembre, au bas de l'acte de baptême de Marie Laurette Ernestine Noël (1).

(1) Elle était fille de M. Elisée Noël, alors instituteur au Cap-Santé, et aujourd'hui notaire pratiquant à Sherbrooke.



M. GODBOUT

Né à Saint-Gervais le 12 mars 1822, et ordonné le 22 octobre 1848, M. Godbout fut d'abord vicaire à la Malbaie, puis missionnaire aux Escoumains et vicaire à St-Roch de Québec en 1849, desservant de la Petite-Rivière en 1850, et curé de Lambton, de 1851 à 1862.

M. Godbout arrivait au Cap-Santé dans des circonstances qui lui permettaient d'envisager l'avenir avec confiance. Le firmament paroissial était sans nuages à ce moment, les esprits étaient entrés dans une période de calme qui semblait devoir durer, et tous les travaux de quelque importance étaient terminés. Il restait bien, il est vrai, une dette de quelques milliers de piastres, mais, avec un peu d'économie, il était facile de l'éteindre assez vite. A part les affaires de routine, qui créent rarement des embarras, le nouveau curé n'avait donc, pour ainsi dire, qu'à surveiller et à promouvoir les intérêts spirituels des âmes qui lui étaient confiées. Cette tâche, sans doute, n'est pas la moins délicate, mais il est généralement assez facile de l'accomplir sans incidents désagréables. Sur ce terrain, tout curé est absolument indépendant de ses paroissiens, qui n'ont pas voix

au chapitre. S'ils méconnaissent ou méprisent sa direction, il n'est cependant pas en leur pouvoir de l'empêcher de suivre la recommandation de S. Paul : " Annoncez la parole de Dieu avec force et hardiesse. Pressez les hommes à temps et à contre-temps ; reprenez, suppliez, menacez, sans vous laisser jamais de les tolérer et de les instruire." Les plaintes et les colères des âmes, s'il s'en trouve qui refusent d'écouter sa voix, ne peuvent lui dérober la satisfaction que procure toujours le devoir accompli. Cette jouissance, qu'il n'est au pouvoir de personne de ravir à un curé, suffit à son bonheur, même lorsqu'il n'en a pas d'autre en partage. D'ailleurs M. Godbout n'eut guère à se plaindre de ses paroissiens qui, sauf quelques exceptions, ne cessèrent jusqu'au dernier jour de se montrer respectueux et soumis.

Disons tout de suite qu'il ne se contentait pas d'être un excellent curé, mais que les jeunes gens désireux de s'instruire étaient sûrs de trouver en lui un protecteur dévoué. S'ils étaient pauvres, sa bourse leur était généreusement ouverte. Ce qu'il ambitionnait surtout, c'était le bonheur de donner à l'Eglise de nouveaux prêtres, et à la société des citoyens honnêtes et vertueux. Aussi, se fit-il toujours un devoir, partout où il exerça le saint ministère, de diriger vers le Séminaire les jeunes gens chez lesquels il remarquait des aptitudes pour les études classiques, et que Dieu semblait avoir marqués du sceau de la vocation ecclésiastique.

Ses premiers essais, lorsqu'il était curé de Lambton, témoignent de la sûreté de son coup d'œil. Au nombre de ses protégés d'alors se trouvaient : son neveu, M. Adolphe Godbout qui, après avoir été successivement, prêtre du Séminaire de Québec, vicaire à Notre-Dame de Québec, desservant de Notre-Dame de la Garde, dont il est le véritable fondateur, et curé de S. Romuald, est aujourd'hui aumônier de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec ; M. Darie Lemieux, lui aussi un prêtre selon le cœur de Dieu et qui, après avoir longtemps exercé le ministère, se dévoue maintenant à l'œuvre de l'Orphelinat de St-Damien : puis M. Alphonse Labrecque, ce laïque intègre qui tient le premier rang parmi les comptables les plus renommés de nos institutions financières.

Le séjour de M. Godbout au Cap-Santé fut marqué par la même sollicitude, et c'est à cette époque que la paroisse a compté

son plus fort contingent de collégiens qui, presque tous, lui ont fait honneur. Il ne limitait point sa protection aux enfants de sa paroisse, mais il était heureux d'en faire bénéficier ceux aussi dont il avait connu les parents, ou que l'on croyait devoir signaler à son attention.

Plus fortuné que beaucoup d'autres confrères, il obligea presque toujours des sujets qui ne perdaient pas la mémoire du cœur. Ils travaillaient pendant l'année scolaire à se rendre dignes des sacrifices faits pour eux, et ne manquaient jamais de lui consacrer quelques jours de leurs vacances. Ces visites lui étaient extrêmement chères. Alors, il pouvait toucher du doigt les progrès accomplis et constater que Dieu bénissait ses œuvres.

C'est là le secret de ces réunions annuelles qui avaient lieu au presbytère du Cap-Santé, sous le règne de M. Godbout, — réunions trop nombreuses cependant, pour ne compter que des protégés. — La plus mémorable fut celle de 1864 où l'on pouvait voir au jour de la fête de l'Assomption, un groupe de quatorze étudiants, sans compter ceux de la paroisse. La fête religieuse, fut très solennelle, la réception plus cordiale que jamais.

Nous n'avons pas sous la main la liste des écoliers présents à ce *conventum*, que nous aurions été heureux d'enregistrer dans ces pages. Mais les quelques noms que nous pouvons mentionner prouvent que ce groupe, pris en bloc, ne manquait pas de valeur et n'a pas trompé les espérances qu'il faisait concevoir.

(à suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au Cap-Santé, le 14 ; à St-Frédéric, le 15 ; à St-Joseph de la Délivrance, le 17 ; chez les Frères de Québec, le 19. — Pendant le carême, il doit y avoir une quête dans toutes les églises du diocèse en faveur des sourds-muets.